Est-il possible d'utiliser mon téléphone portable pour des appels privés ?

Oui. nous offrons la possibilité à chaque collaboratrice ou collaborateur ayant un téléphone portable professionnel d'en faire un usage privé.
Pour cela nous avons une formule d'abonnement à 10 CHF par mois. Il permet un usage sans limite en Suisse, en France, en Allemagne, en Autriche, en Italie et au Liechtenstein, vers ces même pays sauf numéros, SMS, MMS surtaxés. Internet illimité en Suisse et 40 GB/mois en France, en Allemagne, en Autriche, en Italie et au Liechtenstein. Les communications hors forfait (internationales et depuis l'étranger hors des pays voisins cités dans ce document) sont acceptées à condition que les frais ne dépassent pas environ 120 CHF par an. L'usage d'internet à l'étranger hors des pays voisins (cités dans ce document) à titre privé n'est possible qu'uniquement en achetant des packs de données par carte de crédit ou compte Twint personnel.
Les conditions en détails sont sur l'intranet.

Cette formule d'abonnement est en principe pour une durée d'un an au minimum, reconduit chaque mois ensuite.
En cas de départ, l'abonnement privé s'arrête à la fin du contrat de travail et le numéro de téléphone reste propriété de la Haute Ecole Arc.

Ces informations peuvent aussi vous intéresser:

- Est-il possible de demander un abonnement de téléphone portable pour une utilisation exclusivement privée ?
- Peut-on utiliser le téléphone mobile HE-ARC à l'étranger ?
- Quelles sont les précautions à prendre lors de déplacements avec le téléphone portable à l'étranger ?

Adresse URL en ligne: https://faq.he-arc.ch/article.php?id=211